

## Les pompes de Satan

Francis Back

Numéro 49, printemps 1997

La sexualité : secrets d'alcôves et jeux interdits

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8199ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (1997). Les pompes de Satan. *Cap-aux-Diamants*, (49), 32–35.

# Les pompes de Satan



par Francis Back

Cette gravure française dénonce les «amazones du diable» qui ne viennent à l'église que dans l'espoir de rencontres galantes. La mise de cette intrigante aurait outré M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier : «gorge» nue, visage tacheté de mouches, cheveux en accroche-cœur et haute coiffe à la fontange, ainsi nommée pour avoir été mise à la mode en 1680 par une maîtresse de Louis XIV, Mlle de Fontanges. (Collection privée).

La vue de paroissiennes arborant des corsages échancrés ou coiffées de «frisures immodestes» aura vite fait d'attirer les foudres des premiers évêques de la colonie. La femme n'est-elle pas un redoutable agent du démon qui expose ses appas afin de mieux attirer l'autre sexe en enfer?

*Le luxe et le faste règnent autant dans la Nouvelle-France que dans l'ancienne*  
BARON DE LAHONTAN, 1685

Au chapitre de la mode, la Nouvelle-France suit avec engouement les frivolités de la métropole. Le commerce des fourrures a enrichi

une élite coloniale désireuse d'afficher sa réussite sociale en revêtant des habits somptueux. Pour tenter cette bourgeoisie dépensière, les marchands offrent à leur regard les plus récentes gravures de mode qui dépassent, dans certaines boutiques, le chiffre de la centaine. Une publication mensuelle comme le *Mercure Galant*, qui informe ses lecteurs sur le dernier cri à Paris, figure en bonne place dans les riches demeures de la colonie.

Ce luxe vestimentaire ne va pas sans écorcher les bourses. Le baron de Lahontan observe qu'un gentilhomme voulant maintenir son rang, mais dont la progéniture est composée «surtout de filles», parvient difficilement à «subvenir aux dépenses des habits magnifiques dont on les voit parées». En 1682, le premier évêque de la colonie, M<sup>gr</sup> François de Laval, s'attaque à ce fléau pour un tout autre motif. Notre évêque est scandalisé de voir qu'en cherchant à «plaire aux yeux des hommes» des paroissiennes n'hésitent pas à se vêtir d'«habits indécents», ce qui les transforme en autant d'«instruments du démon».

*Quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.*

MATTHIEU. V. 28.

Les attaques de M<sup>gr</sup> de Laval, puis de son successeur M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, s'inscrivent dans une vaste campagne de rigorisme moral lancée par le clergé catholique depuis le concile de Trente (1545-1563). S'appuyant sur une lecture sélective de la Bible, ce concile diabolisera l'image de la femme en l'identifiant comme la grande responsable du péché de luxure. Les appas du beau sexe et les modes qui les mettent en valeur deviennent autant de pièges qu'utilise Satan pour faire trébucher l'homme vertueux.

De cette position doctrinaire découle une diatribe qui associe les femmes à «des amazones du diable qui s'arment de pied en cap pour faire la guerre à la chasteté», alors qu'elles devraient faire «signe de soumission et de honte pour le péché que la femme, la première (Ève), a introduit dans le monde».

Dans la France du Roi-Soleil, cette lutte contre la pécheresse lascive et aguicheuse demeure intense. Ainsi, voyons-nous le père Honoré brandir du haut de sa chaire un crâne édenté et coiffé d'une fontange en l'apostrophan ainsi : «Eh bien! Tête éventée, où sont ces beaux yeux qui jouaient de la prune? Où sont ces dents





qui ne mordaient tant de cœurs que pour les mortifier, afin de les pouvoir faire mieux manger au diable?»

De son côté, le jésuite Claude de Lingendes sermonne les femmes en ces termes «Pourquoi viennent-elles dans ce saint lieu parées et ajustées de manière à tourner sur elles tous les regards; sein dévoilé, épaules nues, bras découverts, le visage coloré de fard, les cheveux frisés et poudrés? Vous troublez les âmes, vous excitez les sens, vous attisez l'ardeur des passions!»

*lesquelles s'oubliant des promesses de leur baptême paraissent revêtues et ornées des pompes de Satan*

M<sup>re</sup> DE LAVAL, 1682

En digne héritier de l'aile dure de cette police des mœurs, M<sup>re</sup> de Laval promulgue son premier mandement contre «le luxe et la vanité des femmes et des filles» de la colonie, à Québec en ce 26 février 1682.

Dans ce texte, il s'en prend à toutes celles qui sont vêtues jusque dans les églises d'habits indécents, faisant voir des nudités scandaleuses de bras, d'épaules et de gorges» ou qui se contentent «de les couvrir de toile transparente, qui ne sert bien souvent qu'à donner plus de lustre à ces nudités honteuses». Il dénonce ces perverses dont les cheveux sont «frisés d'une manière indigne d'une personne chrétienne». Tous ces dérèglements poussent ceux qui les voient dans cet état à commettre une «infinité de péchés» qu'il se garde bien de préciser.

Le ton est menaçant, car Dieu «punira sévèrement ces filles et femmes mondaines» ce que «les châtiments épouvantables arrivés à plusieurs (...) n'ont que trop souvent vérifié». De la Bible, M<sup>re</sup> de Laval cite en exemple une certaine Prêtextate qui, pour avoir frisé et habillé mondainement sa nièce, eut les mains desséchées, mourut subitement cinq mois après et fut, comble de malheur, précipitée en enfer.

Les contrevenantes ne pourront approcher les sacrements, présenter le pain béni, venir à l'offrande ou faire la quête. Afin que le message soit entendu de toutes, ce mandement est «envoyé à tous les curés de notre diocèse, et partout où besoin sera, pour y être lu et publié au prône et affiché à la porte de l'église».

*Pour ce qui regarde le luxe, qui touche de si près la luxure*

M<sup>re</sup> DE SAINT-VALLIER, 1688

M<sup>re</sup> de Laval ne compte pas s'en tenir à cette première sortie et encore moins M<sup>re</sup> de Saint-Vallier qui lui succède en 1688. Leur zèle s'attaque même aux menus détails; déjà en 1668,

M<sup>re</sup> de Laval veillait à ce que l'uniforme des élèves du Petit Séminaire de Québec ne reflète pas «ce siècle corrompu dans leurs habits». Tout comme en 1694, M<sup>re</sup> de Saint-Vallier s'assurera que les écolières de Montréal ne se permettent



«d'autres rubans que ceux qui sont absolument nécessaires pour attacher leurs robes et leurs manches».

On cherche également à s'assurer l'appui des autorités civiles. Cela prend la forme d'un avis adressé en 1685 au gouverneur de la colonie et à son épouse sur «l'obligation où ils sont de donner le bon exemple». Dans une prose à la fois suave et épineuse, on souligne au marquis de Denonville à quel point le «luxe et la vanité des habits dans les filles et femmes est l'un des principaux désordres qui se remarquent ici depuis longtemps». Ce faste vestimentaire se traduit par le port «d'étoffes riches et éclatantes»; or il conviendrait de maintenir certaines femmes dans «la médiocrité de leurs états et de leurs moyens». Mais ce qui rend ce luxe pernicieux est avant tout «l'indécence et l'immodestie scandaleuse des habits mêmes, qui paraît dans les nudités d'épaules et de gorges». Ces dérèglements prennent racine dès la naissance, car on voit des «petites filles, même

«Habit d'Esté» selon le *Mercur Galant* d'avril 1678. Ce mensuel illustré qui diffuse les dernières modes parisiennes tant en province qu'à l'étranger, est fort prisé en Nouvelle-France. Cette publication connaîtra un tel succès, qu'en 1685 l'abbé de Choisy en trouvera même des exemplaires dans la lointaine colonie hollandaise de Java! (Archives nationales du Canada).





Lors de la canicule de l'été de 1719, les habitants de la région montréalaise n'ont pas hésité à vaquer à leurs occupations «en simples chemises, sans culotte et sans caleçon». M<sup>or</sup> de Saint-Vallier apprend la chose «avec douleur» et admoneste ces impudiques. Les tatouages amérindiens du faucheur témoignent qu'il est un voyageur des Pays-d'en-haut.

(Illustration : Francis Back).

La résistance que rencontre le clergé en matière d'immodestie féminine trouve même des échos dans la peinture dévote. Pour l'exvoto de Madame Riverin (1703), le modèle n'a pas hésité à poser la gorge et les bras nus, et à se coiffer d'une volumineuse fontange. Seul le haut de la chemise venant chastement masquer la naissance des seins témoigne d'une certaine orthodoxie vestimentaire. (Détail. Collection Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré).

celles qui sont de basse extraction, parées et ajustées comme des poupées».

De 1686 à 1713, un chapelet d'ordonnances et de mandements viennent marteler les mêmes arguments. Le ton augmente souvent en acrimonie et les punitions en sévérité; on refuse désormais aux récalcitrantes l'absolution et la communion et elles ne pourront assister à des mariages ou à des baptêmes.

*La crainte de l'enfer est bonne*  
M<sup>or</sup> DE SAINT-VALLIER, 1703

À en croire nombre d'écrits à saveur cléricale, cette croisade pour la modestie féminine connaît un vif succès, notamment auprès des écolières. Ainsi voit-on en 1686 les élèves de Montréal s'interdire l'usage d'ornements superflus qu'elles vont déposer «comme en sacrifice» devant l'image de la Vierge. L'année suivante, elles sont imitées par celles de l'île d'Orléans, geste que vient renforcer un règlement qui stipule que dorénavant «On n'y en recevra aucune qui affecte de porter des vanités tant en la qualité de leurs habits et coiffures, que dans la mode».

Mais dans les faits, la répétition avec laquelle le clergé attaque les «nudités» féminines est en soi un indice de la vive résistance rencontrée sur le terrain. Résistance qui trouve des appuis parmi les administrateurs de la colonie; en

1690, le gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac alerte Versailles sur le fait que le clergé de la colonie agace les consciences sur des «bagatelles de coiffures et de dentelles» qui font beaucoup murmurer la population. Pour le baron de Lahontan les curés sont «ridicules dans leur manière d'agir» et s'ils refusent «la communion aux femmes des nobles pour une simple fontange de couleur, jugez du reste!» Quand à un autre officier, Antoine Laumet de Lamothe Cadillac, il se montre outré de la «domination odieuse [...] et insupportable» de la cléricature. Ce despotisme mènerait certains curés à faire la ronde avec les soldats de la garnison afin d'interpeller les femmes qui portent de la dentelle ou des fontanges. Tant qu'à l'intendant Jacques Raudot, il ne cache pas son opinion, s'il n'en tenait qu'à lui on devrait renvoyer «ces sortes d'ecclésiastiques en France»!

*Je ne vois pas que nos avis et nos remontrances n'aient eu aucun effet*  
ABBÉ CHARLES DE GLANDELET, 1706

L'âpre combat mené entre les forces libérales et conservatrices de la colonie au sujet de la coquetterie féminine ne va pas sans faire de victimes. En 1692, le sulpicien Étienne Guyotte met une telle ar-

rogance dans son refus de donner la communion à une femme qu'il juge trop poudrée et ornée de bijoux qu'il soulève à jamais la colère de ses fidèles. L'année suivante, on doit rappeler en France ce pasteur trop zélé. Dès 1695, le clergé est sur la défensive et il cherche discrètement à assurer ses arrières en obtenant de la métropole des directives fermes sur l'attitude à tenir au





sujet des modes féminines et des coiffures élaborées. La réponse n'est guère rassurante, car il règne également en France la plus grande des confusions sur ces questions, or «Si dans le Canada vous ne pouvez faire convenir ensemble les confesseurs et les prédicateurs sur un point, comment le faire dans Paris?».

Malgré quelques saillies, le tournant du siècle marque le retrait graduel du clergé sur la question de la modestie féminine. Certes, on assiste parfois à quelques exceptionnels regains de vertu; en 1711, alors qu'une flotte anglaise menace la colonie, les dames de Québec et de Montréal s'engagent spontanément à ne porter ni rubans, ni dentelles et à se «couvrir la gorge»... mais elles n'entendent suivre cette chaste résolution que le temps du danger! Pire encore en 1719, au chapitre des «nudités», M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier en est réduit à rappeler à l'ordre les habitants de la région de Montréal qui se sont promenés «en simple chemise, sans caleçon et sans culotte pendant l'été pour éviter la grande chaleur»!

*Nos Canadiennes sont délicates et aiment avec passion ce qui a de l'éclat*  
MÈRE DE STE-HÉLÈNE, 1734

Le décès de M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier en 1726 et l'influence des idées libérales qui fleurissent au siècle des lumières favorisent l'abandon d'une «pastorale de la peur» à laquelle on substitue la vision d'un «Dieu d'amour». Le clergé considère désormais que le faste des fidèles qui assistent aux offices célèbre à sa façon la gloire du créateur. Ce changement de cap est exprimé par le père Joseph Navières quand il écrit, en 1735, que les curés pardonnent «aisément aux filles leurs parures vaines et les beaux habits». Même son de cloche du père Joseph Dargent qui, deux ans plus tard, affirme que même «une fille qui garde les vaches» peut désormais se présenter à l'église en portant dentelles, fontange et robe à panier sans crainte de représailles. Et le père Navières de s'extasier : «la plupart des curés de France auraient honte de voir le pitoyable état de leurs églises et ornements s'ils avaient été témoins de la propreté, de l'arrangement et même de la richesse de celles du Canada!» En 1757, la mère Saint-Claude de la Croix aborde le même sujet avec une pointe d'orgueil : «tous nos ornements d'église sont fort beaux et de belles étoffes d'or et d'argent et de soie» et elle renchérit «Nous sommes accoutumés d'en voir, car jusqu'aux servantes s'en habillent dans notre pays. Ce luxe y est aussi grand qu'à Paris. Les dames y sont d'une magnificence qu'on n'y peut rien ajouter».

*La mode n'est pas une sottise : mais elle en prend souvent la forme*  
PÈRE LALANDE, 1919

Si le milieu XVIII<sup>e</sup> siècle marque une période d'accalmie, la montée de l'ultramontanisme un siècle plus tard entraînera un retour en force du rigorisme moral à saveur misogyne. Ce mouvement se poursuivra jusqu'à une époque récente. On dénonce en 1919 le cynisme avec lequel «les actrices et les ballerines, les modistes interlopes, les étrangères en quête de regards» contami-

## CROISADE CONTRE LA LUXE.



A Lady of Longueuil as she is in 1849!



A Lady of Longueuil as she will be in 1850!

nent les vertueuses jeunes filles du Québec par leurs mises indécentes. La pratique féminine des sports donne également bien du souci au clergé. En 1937, il préconise pour les femmes l'usage d'un maillot de bain qui doit être «suffisamment haut sur la poitrine pour éviter tout semblant de provocation» et «recouvert d'une jupe qui aille à peu près jusqu'aux genoux. Il serait même à souhaiter que tel costume vint à comporter comme autrefois une sorte de large manteau qui voile le relief des formes du corps». Jusqu'en 1946, dans sa vaste «croisade de pureté» le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve s'attaquera aux vêtements féminins si étroits qu'ils mettent «davantage en relief ce qu'ils devraient voiler».

Plus de deux siècles et demi séparent ce dernier texte des premiers mandements de M<sup>gr</sup> de Laval sur l'immodestie féminine, mais l'esprit en demeure le même. Selon l'historien français Jean Delumeau, cette misogynie à base théologique est le fait d'un clergé dont la libido refrénée s'est vite changée en agressivité contre la femme tentatrice. Si les Québécoises eurent à subir cette idéologie, elles surent également s'en défendre. Nombre de témoignages confirment sur plus de trois siècles que la coquetterie et l'élégance de nos compatriotes ne se sont jamais démenties. ♦

Avec la montée de l'ultramontanisme au XIX<sup>e</sup> siècle, le clergé renouvelle ses charges contre la vanité féminine. Cette illustration satyrique de la revue *Punch in Canada* publiée en 1849, se moque du curé Brassard de Longueuil qui voudrait voir ses paroissiennes troquer l'ombrelle et la crinoline pour un large chapeau de paille, une jupe paysanne et de bons vieux sabots de bois.  
(Collection Bibliothèque nationale du Québec).



**Francis Back** est illustrateur et expert-conseil en costumes historiques.